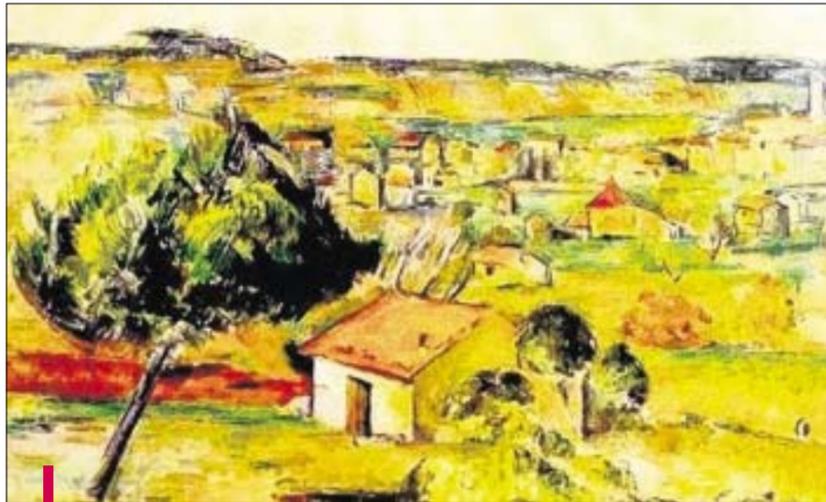


Le cabanon peint par Cézanne redessiné par une résidence

GARDANNE Un projet immobilier tout proche du site émeut riverains et association de sauvegarde



Cette "vue du Claou" a été peinte par Cézanne en 1886. Un siècle plus tard, la Ville rachetait la parcelle, restaurait le cabanon et inaugurerait un parcours Cézanne. Ci-contre, la vue sur la bâtisse depuis la route de Mimet avec la future résidence.

/ PHOTOS ET REPROS C.B. ET DR

Les experts s'accordent à dire que l'huile peinte par Cézanne en 1886 est représentative de cette période où l'artiste, alors installé à Gardanne, a abordé un virage pictural majeur. On y voit au premier plan un cabanon, qui aurait servi au XIX^e au bourellier pour entreposer ses outils, et se dessinent, au fond, le vieux village, son clocher, le toit de la maison pointu qui existe toujours, à l'instar du cabanon. "Cézanne nous prouve, là encore, combien il était attaché à retranscrire les détails", commente Didier Bonfort, de l'Association de sauvegarde des paysages de Cézanne, appelée à la rescousse par les riverains.

Ces derniers longent le petit chemin du centenaire du peintre, en 2006, lorsque la Ville mit en valeur le cabanon et un parcours cezannien. Un ensemble immobilier est prévu à cet endroit, trois immeubles de trois à deux étages à construire par la Cogedim (86 logements dont 49 sociaux), un autre opérateur

étant retenu pour deux autres ensembles en prolongement de la route de Mimet, en direction de l'École des mines (60 logements).

"Nous vivons ici depuis trente-huit ans, déplorant les Muzeau, notre vue sur les champs va être remplacée par un premier lot à dix mètres de notre lotissement, quinze du cabanon."

En vertu des plans, le cabanon ne sera plus visible depuis la route de Mimet, qu'entouré d'habitations hautes de 8 à 12 mètres, et encore, selon la perspective. "La vue que l'on pouvait avoir sur le panorama peint par Cézanne sera irrémédiablement impactée", poursuit M. Bonfort, dont l'association a écrit un courrier au maire, Roger Meï, pour lui demander de retirer le permis accordé le 6 août. "Quelques jours après sa réélection" ironi-

se Michel Deleuil, Gardannais qui aurait authentifié dans les années 90 le cabanon - longtemps squatté par un sans-abri avant d'être acheté par la commune -, comme étant celui peint dans ce tableau qu'abrite la fondation Winterthur en Suisse, et qui est actuellement exposé au musée Marmottan, à Paris.

Les riverains du lotissement des Oliviers, comme Alain Prudent, en première ligne face au cabanon, et Franck Pinet, du conseil syndical, ont déposé un recours gracieux en mairie pour qu'elle revienne sur son autorisation. Une hypothèse mal engagée... **Carole BARLETTA**

RÉUNION DE LA COGEDIM

La Cogedim (groupe Altarea) tenait une réunion à Gardanne lundi soir à la demande de la mairie afin de proposer aux Gardannais des conditions préférentielles avant le lancement imminent de la commercialisation. Dans l'assistance nourrie, quelques administrés intéressés par l'accession à la propriété au sein de cette résidence aux prestations léchées (on parle de 3 600€ le m²), mais aussi beaucoup de riverains inquiets et des élus de l'opposition. Bruno Amic a déploré l'absence d'élus de la majorité tandis que le responsable du service urbanisme présentait le cadre juridique de la réalisation. "Cette zone est constructible depuis dix ans, lançait M. Amic, ce projet résulte de la politique de la municipalité." Josiane Bonnet a pointé la nécessité de revoir les clôtures proches du cabanon ainsi que les conséquences de l'urbanisation de la zone: 146 logements à terme, cela veut dire beaucoup de voitures route de Mimet et des besoins nouveaux en crèche ou école.

GARDANNE ● Assises nationales de la forêt. Les assises nationales de "SOS forêt France" se tiendront au lycée agricole de Valabre vendredi, samedi et dimanche sur le thème "Révolution climatique et crise écologique: l'urgence d'une autre approche de la forêt".

Dans une commune où les inquiétudes autour de la tranche biomasse de la centrale électrique, notamment en terme d'épuisement de la ressource forestière régionale, sont toujours grandes, ces assises prennent évidemment une résonance particulière.

Le gymnase du lycée agricole accueillera durant les trois jours un espace artistique (ouvert de 17h à 19h le 16 octobre, de 14h à 19h le samedi 17 et de 9h à midi le dimanche 18). Durant les trois jours, les assises proposent également une série de débats, stands d'information et tables rondes.

→ Programme détaillé sur www.sosforet.org. Contacts: ☎ 06 64 33 35 16 ou 06 75 13 31 31.

● **Enfance et deuil.** Un atelier de soutien pour les enfants en deuil débutera le mois prochain au sein du centre de soins palliatifs La Maison. Les familles qui pourraient être concernées par la démarche peuvent prendre contact avec le secrétariat de La Maison, au ☎ 04 42 65 73 60.

→ La Maison, 1100 route Blanche, quartier Le Pesquier à Gardanne.

FUVEAU ● Projets de travaux dans le centre. La municipalité souhaite entreprendre des travaux importants de requalification de son cœur urbain et vient de missionner deux équipes pluridisciplinaires de maîtres d'œuvre (architectes, bureaux d'études, paysagistes) pour étudier les deux projets. Le premier impacte directement les riverains puisqu'il concerne la requalification de la route, des trottoirs, de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques, la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement si nécessaire. Le sens de la circulation sera aussi à l'étude. Le secteur concerné par cette requalification est le suivant: rue Célestin-Barthélémy, boulevard Emile-Loubet et cours Victor-Leydet. Le deuxième projet consiste à créer un parking à deux niveaux sur le lieu dit du Jeu-de-Boules. Une réunion publique de présentation de ces travaux est prévue demain, à 18h30 en salle du conseil, afin que les habitants puissent découvrir les premières ébauches de ces projets et échanger avec les équipes missionnées et les élus.

LE COMMENTAIRE de Nathalie Nerini, adjointe à l'urbanisme

"Nous avons limité les ardeurs de la Cogedim"

Adjointe au logement désormais déléguée aussi à l'urbanisme, Nathalie Nerini affirme que le projet a été travaillé pendant deux ans avec la municipalité pour en limiter l'envergure: "Le cabanon ne bénéficie d'aucune protection mais nous avons obtenu une servitude élargie du chemin qui le dessert. Le bâtiment le plus proche, au départ prévu sur trois étages, n'en comptera plus que deux (avec une hauteur de 8 m). Nous avons limité les ar-

deurs de la Cogedim qui aurait pu rentabiliser jusqu'à 12 000 m² de surface au sol. Nous avons obtenu une disposition différenciée des bâtiments, ce qui préserve la vue sur le cabanon, limité les stationnements en surface. Nous n'avons pas voulu renouveler les erreurs des constructions de la route de Nice." Là, les hauteurs de béton à 18 m, l'insertion à l'environnement urbain très relative émeuvent les Gardannais.

"Cela résulte, ajoute Jérôme Garguilo, responsable du service urbanisme, du Plan local d'urbanisme qui permettait, en vertu des nouvelles prescriptions législatives, cette densification puisque nous sommes dans le centre." "Nous allons revoir la réglementation dans le nouveau PLU (la mouture de 2010 a été partiellement annulée), poursuit Mme Nerini, intégrer plus d'espaces verts, y compris pour les projets en cours." Pour la résidence du Claou, le

PLU reste en l'état avec un zonage permettant du petit collectif et elle "remplit une dent creuse au milieu des zones agricoles jusqu'aux bâtiments Charpak".

En vertu de la concertation qui a entouré l'élaboration du PLU, les élus affirment que le projet d'urbanisation était connu. Le conseil municipal a d'ailleurs délibéré en 2014 pour les réseaux, puisque la Cogedim prend en charge 80% de leurs coûts ainsi que la voirie.

Pierre ■ 41 ans ■ Infirmier à Marseille

Avec le ,
j'ai eu le
**MEILLEUR
TAUX!**⁽²⁾



Faites votre simulation en ligne⁽¹⁾!



 + de 200 agences

 09 74 75 75 87
(appel non surtaxé)

 www.ca-alpesprovence.fr
(coût selon opérateur)

 Agence Habitat à distance
(prêt 100% à distance)

(1) L'accord de principe ne constitue pas une offre ferme et définitive de prêt immobilier dont l'émission reste conditionnée à l'examen et à l'étude des éléments de votre dossier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, prêteur, après un entretien avec votre conseiller.

(2) Pierre a obtenu le meilleur taux dont il pouvait bénéficier, en fonction de sa situation personnelle et notamment de ses revenus, de son niveau d'endettement, du montant de son apport, de l'ancienneté de sa relation avec le Crédit Agricole, de sa qualité de sociétaire. Cette liste de critères n'est pas limitative.

Offre réservée aux particuliers, sous conditions d'éligibilité de votre demande de financement immobilier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès CS70392 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231.

Date de création: 10/2015 - Crédit photo: © Masterfile - Création conception: www.GROUPEC2-360.COM